

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARS LA REORTHE, légalement convoqué le 23/09/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Secrétaire de séance : Christine NAULIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-65-12 – TARIF ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - SALLE DU PETIT GUÉ – COURS DE DESSIN

Monsieur le Maire présente une demande de mise à disposition de la salle du Petit Gué par Monsieur Éric RONDEAU pour donner des cours de dessin.

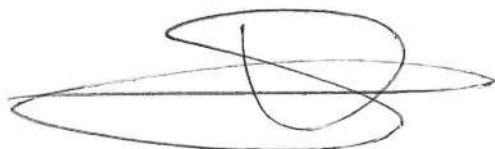
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « Pour »),

DECIDE

- de fixer le tarif de location de la cuisine de la salle du Petit Gué à 20 € (TTC) par créneau planifié, à compter du 1^{er} octobre 2026 pour dispenser des cours de dessin.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Le Secrétaire de séance,
Christine NAULIN



Le Maire,
Patrice BERTRAND

